

Le conseil municipal favorable à l'incinérateur

SAINT-LYÉ. Le conseil municipal lyotain a émis un avis favorable, mardi soir, au projet Valaubia.

Les élus lyotains se sentent-ils concernés par le projet d'incinérateur de déchets ménagers? La question se pose après la dernière réunion du conseil municipal. Mardi soir, les élus ont unanimement voté en faveur du projet Valaubia. Aucune question ni observation ne sont sorties autour de la table. On est loin des débats en ville où opposants et partisans s'écharpent à coups d'arguments, de chiffres et de contre-projets.

« SANS OPPOSITION NI OBSERVATION »

Chargée de lire la délibération, Marie-Laure Hrvoj, adjointe à la voirie et à l'environnement, a retransmis la vidéo de présentation du projet. Il fallait tendre l'oreille pour écouter le mini-film de 7 minutes produit par les promoteurs de l'incinérateur. Sept longues minutes où l'on a senti certains élus s'impatienter. « *Bon, on passe directement au vote?* », suggère un conseiller. Et pour cause : le conseil avait déjà voté pour le 14 décembre dernier « *sans opposition ni observation* ». « *On n'a pas voulu refaire le débat. En gros, on partage tous l'idée qu'il n'y a pas vraiment d'alternative efficace* », nous glissait un conseiller municipal à l'issue du vote à main levée.

La réunion à l'époque se tenait pendant la première enquête publique (du 4 décembre 2017 au 13



Le maire Marcel Spilmann n'a rien dit lors du dernier conseil municipal au sujet du projet d'incinérateur.

janvier 2018, NDLR), finalement annulée à cause d'un vice de procédure soulevé par l'association France nature environnement. Sans avoir évolué sur ce dossier épineux, les élus lyotains se sont contentés de renouveler leur avis.

INVESTISSEMENT DE 78 MILLIONS D'EUROS

Porté par Veolia et le syndicat des déchets de l'Aube (Sdeda), le futur incinérateur doit voir le jour en 2020 sur un terrain accolé à l'usine Michelin à La Chapelle-Saint-Luc, soit à quelques kilo-

mètres au sud de Saint-Lyé. Représentant un investissement de 78 millions d'euros (assumé par le délégataire Veolia), l'usine engagerait les Auboises pour une durée de 40 ans s'il voit le jour. Saint-Lyé figure dans le périmètre d'enquête publique avec Barberey-Saint-Sulpice, Sainte-Maure, Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, Sainte-Savine, La Rivière-de-Corps, Lavau et Les Noës. Ces municipalités doivent également se prononcer dans les jours à venir.

■ FRANCK DE BRITO